



CHARTRE DE L'ACCUEIL JEUNESSE

Les mots clés de la charte

R

Responsabilité

E

Écoute

S

Sociabilité

P

Politesse

E

Éducation

C

Cordialité

T

Tolérance

Les règles valables pour tout le monde

Je respecte l'autre et je ne fait pas justice moi-même

Je respecte les locaux et le matériel

Je respecte le règlement intérieur de l'association

Je ne commets pas de délits (vol par exemple)

Je participe aux tâches de la vie collective (cuisine, vaisselle, montage et démontage du matériel, etc..) lorsque cela est nécessaire

Je respecte l'interdiction de mixité dans les chambres (hébergement en séjour)



Je ne suis pas en possession de stupéfiants, d'alcool ou de boisson énergisante et je n'en consomme pas, quelles que soient les circonstances ou le lieu. Toute détention ou consommation donnera lieu à un retour disciplinaire.



L'usage du tabac est limité et soumis à une réglementation :

- L'équipe d'animation doit être informée si un jeune est fumeur
- Autorisation de fumer uniquement sur les temps libres
- La consommation du jeune ne doit pas nuire au bon fonctionnement de l'organisation
- L'équipe d'animation se réserve le droit de prévenir les parents



**Ces règles sont valables à l'association Le
PARC comme à l'extérieur**

signature du jeune

signature d'un parent